

A l'attention des hébergeurs de Tourisme

Dol de Bretagne, le 5 juillet 2021

Objet : Tarifs 2022 Taxe de Séjour  
PJ : Délibération n°89/2021 du 17 juin 2021.  
Ref : 2021-16- FM-LT / MJCR /SG/ PJ

Pôle Ressources / Services Finances Comptabilité  
Affaire suivie par : Peggy JUHEL – Gestionnaire Taxe de Séjour  
[taxedesejour@ccdol-baiemsm.bzh](mailto:taxedesejour@ccdol-baiemsm.bzh) / 02 99 80 19 96

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs hébergement(s) proposé(s) à la location touristique et à ce titre vous êtes en charge du reversement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes.

Aussi, vous trouverez ci-joint pour notification et application, la délibération n°89/2021 du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2021, portant fixation des tarifs de taxe de séjour à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Cette taxe permet la réalisation d'actions touristiques propres à la Communauté de communes mais également le financement d'actions de promotion et d'ingénierie touristiques mises en place sur le territoire communautaire avec la Société Publique Locale (SPL) « Destination Saint-Malo Baie du Mont St Michel ».

Dans ce cadre, des circuits vélo promenades ont déjà été réalisés, le « n°7 - la route du Mont Saint-Michel » et le « n°4 - Le Guyoult » et d'autres sont à l'étude « Les évêques (St-Léonard-Dol de Bretagne) ». De la même manière, le programme d'animations touristiques est également riche avec les campagnes de communication de la Destination touristique sur BFMTV et dans le métro parisien, les Eductours, les Echappées Baie®, la promotion des circuits de randonnées, l'ouverture et la gestion des Maisons de tourisme, ... Toutes ces informations se retrouvent sur le site web de la Communauté de communes <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/listes/tourisme/> et sur celui de la SPL : <https://www.saint-malo-tourisme.com/>

Pour toute information complémentaire, Madame Peggy JUHEL, chargée du suivi de la taxe de séjour au sein de la Communauté de communes reste à votre disposition aux coordonnées précisées en entête.

Nous vous souhaitons une très bonne saison touristique et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Pour le Président et par délégation,**

**Louis THEBAULT**  
Vice-Président délégué au Tourisme.



**François MAINSARD**  
Vice-Président délégué aux Finances.

